

# **Assemblée générale de l'Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM (AESS)**

**21 janvier 2016**

**Hall du SB**

## **0. PROCÉDURES D'OUVERTURE**

### **0.1 OUVERTURE**

**Que l'assemblée générale soit ouverte à 12:22**

**Proposée par Nancy Wallace**

**Appuyé par Éliane Duchesne**

**Adopté à l'unanimité**

### **0.2 PRAESIDIUM**

**Que le praesidium soit composé de Cyrille St-Germain à l'animation et de Jean-Sébastien Crépeau au secrétariat.**

**Proposée par Nancy Wallace**

**Appuyée par Éliane Duchesne**

**Adopté à l'unanimité**

## **0.3 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Que l'ordre du jour soit le suivant:

### **0. Procédures d'ouverture**

#### **0.1 Ouverture**

#### **0.2 Praesidium**

#### **0.3 Lecture de l'ordre du jour**

#### **0.4 Adoption du dernier PV**

### **1. SétUE**

#### **2. Endossement de projet étudiant**

#### **3. Politique d'embauche**

#### **4. Avis de motion**

#### **5. Élections**

#### **6. Varia**

#### **7. Levée**

Proposé par Héloïse Piché-Couturier

Appuyé par Éliane Duchesne

Adopté à l'unanimité

## **1. SétUE**

Considérant que le SÉTUE est en grève depuis le 7 décembre 2015 afin d'obtenir une nouvelle convention collective suite à l'échéance, deux ans auparavant, de la dernière convention collective;

Considérant que certain.e.s membres du SÉTUE, qui sont souvent dans des situations déjà précaires, sont sans salaire depuis le début de la grève;

Considérant le mépris de l'UQAM et sa mauvaise foi lors des négociations qui se font très rares;

Que l'AESS démontre son appui au SÉTUE en organisant une tournée d'information auprès de ses membres et une soirée au sujet de la grève de ce syndicat et des moyens d'appuyer la lutte;

Que l'AESS condamne l'attitude irrespectueuse et méprisante de l'administration de l'UQAM dans le conflit;

Que l'AESS appelle ses membres à participer aux activités du SÉTUE et à mettre de la pression sur l'administration de l'UQAM pour une résolution du conflit de travail qui soit respectueuse et décente pour les travailleur.euses étudiant.e.s;

Que l'AESS donne 3000\$ du fond légal et de grève de l'association au fond de solidarité du SÉTUE servant à donner des paniers de nourriture aux membres qui en ont besoin.

Proposé par Éliane Duchesne  
Appuyé par Nancy Wallace  
Adopté à l'unanimité

## **2. ENDOSSEMENT PROJET ÉTUDIANT**

Aucune proposition

## **3. POLITIQUE D'EMBAUCHE**

Considérant que l'AESSUQAM ne détient aucune politique d'embauche

Considérant que cette situation ne permet pas une transparence complète des processus ou des critères d'embauche

Que l'AESSUQAM adopte la politique d'embauche suivante jusqu'à ce qu'un avis de motion soit déposé officiellement pour modifier la charte.

Que l'AESSUQAM demande au café Fractal de contribuer à la politique d'embauche qui serait ajoutée à la Charte.

### ***Politique d'embauche de l'AESSUQAM***

#### ***Objectifs***

---

*La politique d'embauche à pour but de :*

- *Favoriser l'embauche du plus grand nombre d'étudiant.e.s possible (dans les cas où le nombre n'est pas restreint);*

- Favoriser la diversité de genre, de programme et culturelle;
- Être transparente et démocratique.

## **Fonctionnement**

---

### **Annnonce des postes**

*Il est du ressort de la permanence de l'AESS de veiller à l'envoi des annonces d'embauche (préalablement préparées par les responsables) par courriel à la liste de diffusion de l'AESS. L'annonce doit être faite au minimum 2 semaines avant le premier jour de travail (ou avant l'entrevue s'il y a lieu). L'annonce doit comporter les informations suivantes :*

- *Le titre de l'emploi;*
- *Une description générale de l'emploi;*
- *La liste de tâches et d'engagements;*
- *Le nombre d'heures associées à l'emploi;*
- *Le profil recherché;*
- *Les compétences requises;*
- *Les dates d'ouverture et de fermeture du concours.*

### **Réponse d'embauche**

*Il est du ressort de la permanence de l'AESS de veiller à l'envoi d'un avis de réception à tou.te.s les répondant.e.s. L'intégralité des réponses devra être mise à disposition du comité d'embauche.*

### **Comité d'embauche**

#### **Composition**

*Il est de la responsabilité de l'AESS de former le comité d'embauche. Ce dernier devra tenter d'être paritaire. Le comité d'embauche doit être composé:*

- D'un à deux exécutant.e.s de l'AESS
- D'une à deux personnes représentant le groupe d'employeur.se.s
- D'au moins une personne étant membre de l'AESS et ne faisant partie d'aucun des deux groupes mentionnés précédemment.

## **Fonctions**

### **Embauche avec entrevue**

Dans le cadre d'une embauche avec entrevue, le comité d'embauche a pour fonction de :  
 \*Se réunir dans les 5 jours ouvrables suivant la date de fermeture du concours afin de sélectionner les candidat.e.s retenues pour l'entrevue;

- D'effectuer les entrevues; \*Sélectionner la ou les personne.s embauchée.s tout en respectant les critères d'embauche qui leur auront été soumis;
- Fournir à l'AESS une liste des futur.e.s employé.e.s;
- Envoyer une réponse individuelle à toutes les personnes ayant soumis leur candidature.

### **Embauche sans entrevue**

Dans le cadre d'une embauche sans entrevue, le comité d'embauche à pour fonction de :

- Se réunir dans les 5 jours ouvrables suivants la date de fermeture du concours afin de sélectionner la ou les personne.s embauchée.s tout en respectant les critères d'embauche qui leur auront été soumis;
- Fournir à l'AESS une liste des futur.e.s employé.e.s;
- Envoyer une réponse individuelle à toutes les personnes ayant soumis leur candidature.

## **Critère d'embauche**

Les candidat.e.s devront se soumettre obligatoirement aux critères suivants:

- Être membre de l'AESS; (sauf pour les postes mentionnant le contraire)
- Avoir les compétences requises pour l'emploi, tel qu'annoncé par le groupe d'employeur.se.s.

S'il advenait que les critères mentionnés plus haut ne fussent pas pour départager les

*candidat.e.s, le comité d'embauche devra utiliser les critères suivants dans l'ordre qu'ils sont mentionnés:*

- *À compétence égale, les personnes ayant des besoins financiers seront favorisées;*
- *À compétence égale, les personnes marginalisées seront favorisées;*
- *À compétence égale, les personnes s'impliquant déjà dans la vie étudiante seront favorisées.*

**Proposé par Héloïse Piché-Couturier**

**Appuyé par Nancy Wallace**

**Adopté à l'unanimité**

**Considérant que nous sommes en train de régulariser la création de tous les nouveaux contrats de travail et de toutes les nouvelles embauches à l'AESSUQAM**

**Considérant que le Café Fractal nécessite un traitement légèrement distinct vu son grand nombre d'heures à distribuer parmi plusieurs employé-es, ceux-ci méritent d'être impliqué-es dans le processus**

**Considérant que la charte du café est un tantinet désuète et qu'elle ne couvre pas de façon satisfaisante l'embauche des coordonnateurs, des coordonnatrices et autres employé-es**

**Que l'on invite les membres à manifester leur intérêt à participer au comité ad hoc sur le processus d'embauche au Fractal**

**Que l'on tienne la première rencontre dudit comité dans la semaine du 12 février 2016**

**Que l'on tienne une Assemblée générale adoptant une politique d'embauche pour le Café Sain Fractal au début du mois d'avril.**

**Proposé par Héloïse Piché-Couturier**

**Appuyé par Félix Lévesque**

**Adopté à l'unanimité**

## 4. AVIS DE MOTION

Philippe Paquette dépose la charte du comité environnemental, à être annexée aux règlements généraux de l'AESSUQAM au point «Avis de motion» lors de la prochaine Assemblée générale :

### *Charte du Comité environnemental de l'AESS*

*Cette charte est écrite dans le but de fournir les bases fonctionnelles du Comité environnemental de l'AESSUQAM et en garantir ainsi une certaine continuité. Le Comité a pour mission d'aider les étudiant-es à réaliser leurs projets liés à la protection de l'environnement.*

*Table des matières :*

- 1. Définitions*
- 2. Mission*
- 3. Statut*
- 4. Modification de la charte*
- 5. Fonctionnement du comité*
  - 5.1 Membres du comité*
  - 5.2 Réunions du comité*
  - 5.3 Processus décisionnel*
- 6. Fonctionnement financier*
  - 6.1 Transparence*
  - 6.2 Apports financiers complémentaires*

#### **1. Définitions**

1.1 AESSUQAM : Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM

1.2 CE : Conseil exécutif

1.3 Environnement : ensemble des éléments (biotiques et abiotiques), des individus, des communautés qui constituent notre planète. L'environnement comprend des éléments objectifs (qualité de l'eau, de l'air...) et des éléments subjectifs (beauté...).

1.4 Comité : le comité réfère à tous les membres actifs impliqués dans les divers projets

1.5 Sous-comité : le sous-comité réfère aux membres qui sont impliqués sur des projets particuliers, le sous-comité perdure aussi longtemps que le projet en question n'est pas terminé et qu'il y a des membres s'y impliquant

1.6 AG : Assemblée générale de l'AESS

## **2. Mission**

*Les étudiant-es, les utilisateurs et les utilisatrices de l'UQAM ont une empreinte environnementale impressionnante. Heureusement, il existe des solutions qui peuvent être mises en place pour diminuer nos impacts environnementaux. Notre rôle est de favoriser de nouveaux systèmes, innovateurs ou très simples, qui contribueront à la protection de la planète Terre et responsabiliseront les citoyen-nes face à notre environnement.*

*Le comité a également pour mission de favoriser l'implication étudiante, la vie universitaire développant les connaissances et les talents, autant sur le plan personnel que collectif.*

### **Objectifs**

*Réduire : La protection de l'environnement passe par une réduction de notre niveau de consommation des ressources telles que l'eau, l'énergie, le papier et d'autres articles de consommation de toutes sortes. Elle passe aussi par la diminution de notre production de rejets.*

*Responsabiliser : La préoccupation pour l'environnement doit être constante, personnelle et collective. Nous souhaitons responsabiliser les uqamien-ne-s face à leurs comportements.*

*Sensibiliser : Divulguer et promouvoir la pratique de comportements écoresponsables.*

*Militer : Par une diversité de tactiques, agir pour la protection de notre environnement et la justice sociale.*

## **3. Statut**

*Le comité est un regroupement d'étudiants-es voué à la protection de l'environnement. Le comité est redevable à l'AESS. Au début de chaque année scolaire un budget pour le comité est voté à l'assemblée générale de l'AESS. Le comité a une autonomie décisionnelle pour la gestion de son budget et de ses projets.*

## **4. Modifications de la charte**

*Toute modification de la présente charte doit être approuvée par les membres du comité, puis entérinée en AG.*

## **5. Fonctionnement du comité**

*Les décisions sont prises lors des réunions du comité par les membres présent-es. Les tâches et responsabilités seront divisées entre les membres lors des réunions en fonction des projets.*

### **5.1 Membres du comité**

*- les membres sont les étudiant-es ayant une implication active dans les projets du*



comité

- l'ensemble des membres de l'AESS peuvent être membres
- les membres doivent prendre connaissance de la charte

### 5.2 Réunions du comité

Les réunions permettent aux membres d'informer et d'échanger sur les projets, d'en proposer de nouveaux et de prendre les décisions relatives aux dépenses. La fréquence des réunions est décidée par les membres lors des premières réunions de chaque session en fonction des besoins des projets.

### 5.3 Processus décisionnel

#### 5.3.1 Quorum

Le nombre de membres nécessaire à la tenue de la réunion du comité est, dans la mesure du possible, l'ensemble des membres. Cependant, pour des raisons de faisabilité, un quorum est fixé à 3 membres.

#### 5.3.2 Vote

Les décisions se prennent par consensus. Cependant, si le vote est nécessaire, le vote est fixé à majorité (50%+1). Le vote se fait à main levée.

## **6. Fonctionnement financier**

### 6.1 Transparence

La transparence est nécessaire afin de conserver les liens de confiance entre les différent-es acteurs et actrices concerné-es.

#### 6.1.1 Envers les membres du comité

Des rapports financiers sous forme écrite et orale doivent être présentés aux membres de façon régulière.

#### 6.1.2 Envers l'AESS

Le/la responsable du budget doit répondre aux questions du responsable financier de l'AESS, s'il y a lieu, afin d'assurer le suivi des finances du comité.

#### 6.1.3 Envers les étudiant-es

Une planification financière sera déposée au responsable de l'AESS et présentée lors de l'AG où le budget de l'AESS sera voté.

### 6.2 Apports financiers complémentaires

- Les revenus engendrés par la location du service Le Couvert s'ajoutent au budget du comité. Ces revenus étant restreints, ils ne peuvent subvenir aux besoins fonctionnels du comité, mais peuvent agir à titre de compléments au budget versé par l'AESS en début d'année.
- Des demandes de subventions peuvent être faites à des organisations internes à l'UQÀM ou externes afin de réaliser certains projets d'envergure. Les subventions qui sont acceptées par le comité doivent absolument respecter la mission et le mandat du comité. Ainsi, le comité ne pourra accepter des revenus supplémentaires qui proviendraient à l'encontre des objectifs mentionnés dans cette charte.

## **5. ÉLECTIONS**

### **5.1 Personne déléguée aux affaires externes**

1. Elle voit à entretenir des contacts avec les autres associations ou regroupements étudiants du Québec.
2. Elle assure le lien entre les associations ou regroupements auxquels l'Association est affiliée ou membre.

**Personnes intéressées à se présenter sur ce poste :**

**Sarah Amahrit**

**Élue à l'unanimité**

### **5.2 Personne déléguée aux finances**

1. Elle assure la gestion quotidienne des finances de l'Association.
2. Le compte bancaire de l'Association est sous sa supervision.
3. Elle tient à jour un livre comptable faisant état des entrées et sorties d'argent et prépare le budget ainsi que les bilans financiers.

**Personnes intéressées à se présenter sur ce poste :**

**Patrick Fournier**

**Élu à l'unanimité**

### **5.3 Adjointes, adjoints aux personnes déléguées à un poste exécutif**

**Personnes intéressée au poste d'adjoint-e...**

- à l'externe (si poste comblé)
- aux affaires académiques (deux postes disponibles)
- à l'interne (deux postes disponibles)
- aux affaires uqamiennes (un poste disponible)
- à la vie étudiante (un poste disponible)
- aux finances (si poste comblé)

- à la coordination (deux postes à combler)
- aux communications (deux postes à combler)

Julien Lacouchie-Payen à la Vie Étudiante

Élu à l'unanimité

Dalila Boussetta à l'Interne

Élue à l'unanimité

Baptiste Ereau à l'Interne

Élu à l'unanimité

## 5.4 Instances

- **Conseil académique facultaire** ( 2 postes: 1 représentant(e) des étudiantes et des étudiants de cycles supérieurs et 1 représentant(e) des étudiantes et des étudiants de premier cycle ) *\*Troisièmes mercredis du mois 13:30\**

Personnes intéressées à se présenter sur ces postes :

Rabia Rassil aux Cycles supérieurs

Élu à l'unanimité

Istvan Szalai au 1<sup>er</sup> cycle

Élu à l'unanimité

- **CAPPS (Comité aviseur du projet de service de santé)**

-Se réunit aux 2 ou 3 semaines, les vendredis matin, de 9:00 à Midi.

Personnes intéressées à se présenter sur ce poste :

Éliane Duchesne propose, appuyée par Nancy Wallace, la candidature d'une membre venant à peine de quitter l'AG, soit,

Héloïse Piché-Couturier

Élue à l'unanimité

- **Le Comité institutionnel de la Politique en matière d'environnement**

Personnes intéressées à se présenter sur ce poste :

Aucune

## **5.5 CSPE**

Le poste de représentant-e de la faculté des Sciences sur le Conseil d'administration du Comité de Soutien aux Parents Étudiants (CSPE) est ouvert. Il suffit de communiquer avec la permanence du Comité (5669).

## **6. VARIA**

## **7. LEVÉE**

Éliane Duchesne propose la levée de l'Assemblée à 13:28

Aram Dermenjian appuie

Adopté à l'unanimité